

VILLE DE ROYAN
COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 3 SEPTEMBRE 2014

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, M. Michel SERVIT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Florence DEAU, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, Mme Nancy LEFÉBVRE, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. René-Luc CHABASSE représenté par M. Pierre PAPEIX
M. Alain LARRAIN représenté par Mme Annie CHABANEAU

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

M. Didier QUENTIN, Député-Maire, ouvre la séance à 18 h 00.

Monsieur Yannick PAVON est désigné secrétaire de séance.

Après avoir adopté la liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs, accordée par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

- d'approuver le règlement intérieur du conseil municipal.

- d'attribuer, à la voie raccordée 78 boulevard Albert 1^{er}, servant de liaison avec la rue Victor et Pierre BILLAUD, le nom de :

Rue Emile COUZINET
1896 - 1964
Créateur des studios de cinéma
Royan Côte de Beauté

- d'attribuer à l'espace situé devant la mairie annexe du Jardin du Parc, au carrefour entre l'avenue Emile ZOLA et l'avenue des Chênes Verts, le nom de :

Place Père LAURENT
1882 - 1962
Fondateur de l'église Notre Dame
de l'Assomption du Parc

- de verser les montants indiqués ci-après, conformément au choix du jury, aux lauréats des compétitions de contest de BMX, skate bowl, street ainsi qu'aux membres de l'association vainqueur du tournoi de Futsal :

Contest de BMX

- 750 euros, se divisant ainsi, pour la catégorie des plus de 16 ans :
 - 250 euros à Monsieur Pierre TORTEREAU (vainqueur)
 - 175 euros à Monsieur Alex PRENVEILLE (2^{ème})
 - 100 euros à Monsieur Antoine FOULIOT (3^{ème})
 - 100 euros à Monsieur Ivan VOLONTE MORENO (3^{ème})
 - 75 euros à Monsieur Jessy LE SOMMER (4^{ème})
 - 50 euros à Monsieur Edgar CATHALA (5^{ème})
- 250 euros en chèques cadeau, se répartissant de la façon suivante, pour la catégorie des moins de 16 ans :
 - 125 euros à Monsieur Odric BEAUVOIT (vainqueur) chez Eurl SEVENTEEN JET&PARTS
 - 50 euros à Monsieur Théo DUFOURD (2^{ème}) chez ROYAN BYCYCLE
 - 50 euros à Monsieur Benoit BERTIN (2^{ème}) chez ROYAN BYCYCLE
 - 25 euros à Monsieur Nathan TAUNAY (3^{ème}) chez ROYAN BYCYCLE

Contest de Street et Skate Bowl

- 500 euros, pour le contest de Street, dans la catégorie des plus de 18 ans :
 - 250 euros à Monsieur Benjamin GARCIA (vainqueur)
 - 150 euros à Monsieur Pierre PORTAL (2^{ème})
 - 100 euros à Monsieur Alexis BIZIER (3^{ème})
- 500 euros, pour le contest de Skate Bowl, dans la catégorie des plus de 18 ans :
 - 250 euros à Monsieur Peter BOCC ALIVI (vainqueur)
 - 150 euros à Monsieur Sébastien DAUREL (2^{ème})
 - 100 euros à Monsieur Benjamin GARCIA (3^{ème})

Tournoi de Futsal

- 1 000 euros attribuée à l'Association Sportive « La Chataigneraie de Pessac » (33)

- d'imputer la dépense à l'article 623211 – fonction 422 au budget communal

- de désigner Monsieur Jean-Claude LAGARDE, responsable de l'antenne de Royan de l'Association pour l'Information et la Défense des Consommateurs Salariés de la Confédération Générale de Travail de la Charente-Maritime (INDECOSA – CGT – 17) et membre de la Commission Financière et de Contrôle Nationale de cette association, comme membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la commune de Royan.

- de demander le surclassement démographique de la ville de Royan dans la catégorie des villes de 40 000 à 80 000 habitants,
- d'approuver le dossier de demande de surclassement démographique,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer tout document relatif à cette demande.

- de modifier les crédits de l'exercice 2014 comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	SECTION DE FONCTIONNEMENT		
6574.40	Subventions ROC Omnisports Insertion	+ 2 000,00 €	
6228.4220	Conseil Municipal des Jeunes	- 2 000,00 €	
6574.40	Subvention Royan Atlantique Beach Tennis	+ 2 000,00 €	
6574.40	Subvention Aéroclub de Royan	+ 1 000,00 €	
6574.40	Subvention Régates de ROYAN	+ 4 250,00 €	
61551.823	Réparation véhicule Espaces Verts	+ 2 134,00 €	
7788.823	Remboursement assurance suite à sinistre véhicule Espaces Verts		+ 2 134,00 €
7391172.01	Dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants	+ 15 357,00 €	
6232.0241	Frais de transport pour défilé militaire du 13 juillet 2014	+ 4 260,00 €	
70875.0241	Remboursement de 50% des frais de transport du défilé militaire du 13 juillet 2014 – Commune de St Georges de Didonne		+ 2 130,00 €
022.01	Dépenses imprévues	- 24 737,00 €	
	TOTAL	+ 4 264,00 €	+ 4 264,00 €

- d'attribuer une subvention complémentaire de 36 000 euros (trente six mille euros) à l'association « Royan Océan Club Golf »,
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'association « Royan Océan Club Golf »,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs précitée,

- d'attribuer une subvention complémentaire de 13 500 euros (treize mille cinq cents euros) à l'association « Garden Tennis Club ».
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'association « Garden Tennis Club ».
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs précitée.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 49 541 euros (quarante neuf mille cinq cent quarante et un euros) à l'association « Société d'Organisation des Manifestations Equestres de la Côte de Beauté (SOMECOB) ».
- d'approuver l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et l'association « Société d'Organisation des Manifestations Equestres de la Côte de Beauté (SOMECOB) ».
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n° 2.

- d'acter la modification de la répartition de la subvention allouée par la convention d'objectif,
- d'attribuer une subvention complémentaire de 30 000 euros (trente mille euros) à l'association « Les Régates de Royan ».
- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et l'association « Les Régates de Royan ».
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n° 1.

- d'accepter le protocole transactionnel avec la société DAS (Défense Automobile et Sportive), suite à un sinistre et dans lequel la responsabilité de la Ville a été reconnue.
- de verser à la Société DAS la somme de 1 000,00 euros T.T.C., correspondant au montant de la franchise.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à établir et signer le protocole transactionnel.

- d'attribuer les subventions suivantes :

Article 6574 Fonction 40

o Défi des Ports de Pêche	+ 2 500,00 €
o Royan Atlantique Beach Tennis	+ 4 000,00 €
o Aéroclub de ROYAN	+ 1 000,00 €
o Union du Roc Omnisports	+ 2 000,00 €

Article 6574 Fonction 520

o Centre Hospitalier	+ 1 500,00 €
o Association pour la pérennité du souvenir des combats de la poche de La Rochelle	+ 50,00 €

- de fixer à 8,50 pour 2015, le coefficient multiplicateur applicable aux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (0,75 et 0,25 €/MWh, selon la nature de l'utilisateur).

Le mode de calcul est le suivant :

$$\frac{8,00 \times 125,43 \text{ (indice des prix 2013)}}{118,04 \text{ (indice des prix 2009)}}$$

- de déclasser du domaine public communal les parcelles cadastrées section BE n° 803, d'une superficie de 117 m², et BE n° 804, d'une superficie de 16 m², situées avenue du Maine Geoffroy à Royan,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à prendre toute décision et à signer tout document nécessaire à ce déclassement.

- d'aliéner la parcelle cadastrée BE n° 803, d'une superficie de 117 m², située avenue du Maine Geoffroy à Royan, au prix global net de 4 095 euros (Quatre mille quatre-vingt-quinze euros) à Monsieur et à Madame Michel BOURGOGNE,
- de passer l'acte de vente en la forme administrative,
- d'autoriser Monsieur le Premier Adjoint à signer ledit acte, en présence de Monsieur le Député-Maire, habilité à procéder à l'authentification.

- d'aliéner la parcelle cadastrée BE n° 804, d'une superficie de 16 m², située avenue du Maine Geoffroy à Royan, au prix global net de 560 euros (cinq cent soixante euros) à Monsieur et à Madame Philippe GOUWY,
- de passer l'acte de vente en la forme administrative,
- d'autoriser Monsieur le Premier Adjoint à signer ledit acte, en présence de Monsieur le Député-Maire, habilité à procéder à l'authentification.

- de solliciter des subventions du Conseil Régional de Poitou-Charentes, dans le cadre de la « Semaine Régionale de l'Arbre et de la Haie », notamment pour accompagner le projet d'aménagement et de développement des jardins familiaux du vallon de Ration.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer tout document nécessaire à l'attribution de ces subventions.

- de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel siégeant au Comité Technique à cinq (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- de maintenir le paritarisme numérique au Comité Technique, en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- de recueillir, par le comité technique, l'avis des représentants de la collectivité.

SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR PATRICK MARENGO

- d'autoriser Monsieur le Premier Adjoint à signer un avenant au compromis de vente, souscrit par devant Maître Philippe NAVET, notaire à Royan, le 3 juillet 2013, entre la commune de Royan et la SARL A2 Patrimoine, représentée par son gérant, Monsieur Richard SCHNEEKONIG, fixant la date limite de réitération, par acte authentique, de la vente de la parcelle cadastrée section AS n° 228, sise avenue Louis BOUCHET à ROYAN, au 31 décembre 2014 (condition fixée au bénéfice de la SARL A2 Patrimoine), au lieu du 1^{er} août 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.
